

## Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°01/VRP-VD/19-20, en date du **mardi 14 novembre 2019**

L'an deux mille dix neuf et le quatorze du mois de novembre à 13h30 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

### **Etaient présents**

- |                   |                                       |
|-------------------|---------------------------------------|
| - Mr BEY Said,    | Vice Recteur                          |
| - Mr DJERRADA A., | Vice Doyen de la Faculté <b>Tech</b>  |
| - Mr DJEFFAL M.,  | Vice Doyen de la faculté <b>SHS</b>   |
| - Mr LALALI R.,   | Vice Doyen de la Faculté <b>SEGC</b>  |
| - Mr AKSAS A.,    | Vice Doyen de la Faculté <b>SNV</b>   |
| - Mme HAOUCHI A,  | Vice Doyenne de la Faculté <b>LLE</b> |
| - Mr MAHTOUT S.,  | P/Vice Doyen de la Faculté <b>SE</b>  |

### **Ordre du jour**

1. Délibération sur PROGRES
2. Inscriptions en master
3. Inscription académique et réintégration des étudiants

Après avoir souhaité la bienvenue aux Vices Doyens, le Vice Recteur chargé de la pédagogie a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour.

#### **1. Délibération sur PROGRES**

Après avoir écouté les vices doyens sur la situation des délibérations via PROGRES dans les différentes facultés, le vice recteur a rappelé les recommandations du conseil scientifique de l'université en date du 07/11/2019 et a insisté sur leur finalisation et la clôture des sessions après vérification des notes. Pour l'année 2019/2020, c'est la généralisation de ce système de délibération pour tous les niveaux en cycle licence et master.

##### **1.1. Inscription au master I au titre de l'année 2019/2020**

L'inscription en master I se fera exclusivement sur la plateforme SII-PROGRES comme chaque année et la détermination du nombre de postes par spécialité au début de

chaque année a été discutée et chaque vice doyen a exposé la méthode utilisée au sein de sa faculté. Après débat, il en ressort que le calcul de nombre de postes basé sur les taux de réussite des trois dernières années est la plus adéquate pour avoir des nombres de postes à ouvrir proches de la réalité. Cette méthode évitera de changer le nombre de postes ouverts durant l'année.

### 3. Réintégration des étudiants au titre de l'année 19/20

Le conseil de direction de l'université de Bejaia a autorisé les inscriptions académiques pour les étudiants en situation irrégulière régulièrement inscrits (les étudiants qui ne sont pas en situation d'abandon). Cependant, il a autorisé les étudiants qui sont en fin de cycle de licence (L3) et master (M2), en situation d'abandon 18/19, à se réinscrire en signant un engagement pour finaliser la dernière année de leur cursus. Les étudiants non inscrits 18/19, leur réintégration est conditionnée par une inscription en 17/18 avec un relevé de note 17/18. Cette réintégration est considérée l'unique et dernière chance pour ces étudiants de fin de cycle.

La séance fût levée à 15H30.

Fait le 17/11/2019

Le Vice Recteur

